

2 Pas de nouvelle révision de la LSC à la hâte !

3 Bureaucratie avec Schneider-Ammann

4 Vigilance sur les prochaines 20 années

6 Les civilistes aident des personnes aveugles

Problèmes minimes, attention maximale

Pendant la session d'été, les chambres fédérales vont soutenir que le service civil met en péril l'armée. L'armée a en réalité d'autres problèmes qu'elle préfère ignorer en tirant sur le service civil.



Le Comité de CIVIVA s'engage pour le service civil : Jérémie Juvet, Alois Vontobel, Lisa Mazzone, Lukas Kuster (derrière) et Piet Dörflinger, Samuel Steiner, Stefano Giamboni (devant, d.g.à.d.).

Dès janvier 2018, la réforme du développement de l'armée (DEVA) sera mise en œuvre. Malgré la réduction des effectifs qu'elle implique, l'armée prétend que le service civil menace ses effectifs à long terme. Cependant, ni le rapport « Obligation de servir » de l'été 2016, ni aucune autre étude n'ont confirmé cette assertion. Par ailleurs, dans la réponse à l'interpellation du Conseiller national des Verts Jonas Fricker (AG) au sujet des effectifs de l'armée, le Conseil fédéral souligne que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le Département de la défense, de la protection de la population et de sports (DDPS) se soucient des

départs au sein de l'armée. En revanche, le Conseil fédéral déclare qu'il n'y aura aucun danger pour les effectifs de l'armée, d'autant que les 18'000 nouvelles recrues nécessaires ont été formées en 2016.

Afin d'assurer la sécurité des effectifs de l'armée, dans quelle mesure est-il sensé de se pencher sur le service civil ? Il faut se rappeler, que seuls 62 % des conscrits sont déclarés aptes au service (le reste étant réparti entre 16 % d'aptés à la protection civile et les 19 % inaptés au service). L'armée perd un tiers de ses recrues avant qu'ils n'aient effectué la totalité de leurs jours de service. Parmi ceux-ci, seuls 10 % rejoignent le ser-

vice civil. En revanche, un quart des soldats quittent l'armée parce qu'ils sont déclarés inaptés pendant leur service militaire. Si l'armée veut assurer ses effectifs, elle doit se pencher sur les personnes qui la quittent pour raisons d'inaptitude.

Jours de service multipliés

Pourtant, actuellement, il est tendance de s'attaquer précisément à ces personnes. La Motion de la CPS-N qui sera discutée pendant la session d'été, accroît le facteur de durée de 1,5 jusqu'à 195. Ceci, car un départ de l'armée pour le service civil d'une recrue ne prendra en compte que la moitié des jours de service qu'elle a déjà effectué. Ainsi, quelqu'un qui n'a plus qu'un seul jour de service à accomplir mais veut tout de même devenir civiliste verra ses projets sérieusement compromis.

Même si il a effectué 259 des 260 jours de service militaire, seuls 130 jours seront pris en compte. Ceux-ci sont multipliés par le facteur 1,5. Il devra donc effectuer encore 195 jours de service civil, alors qu'il n'aurait effectué qu'un seul jour restant de service militaire. Ceci vaut aussi pour les personnes qui n'auraient que 134, 77 ou 20 jours de service militaire restants. Le facteur de preuve par l'acte sera non pas de 1,5 mais en réalité de 2,2 ou 3,3 ou 10,5. Selon cette « logique » sous-jacente, plus un soldat a effectué de service militaire avant son départ, plus il devra faire de service civil. On peut s'imaginer les conséquences. Les personnes qui ne peuvent plus effectuer de service militaire en accord avec leur conscience, rejeteront cet arbitraire et le vague à l'âme se feront réformer de tout service en utilisant la voie bleue. Ils ne serviront ni service civil, ni armée. Ceux qui prétendent renforcer l'obligation de servir ne font que la piétiner.

Nicola Goepfert

Editorial

Pourquoi réviser la loi sur le service civil ?



Jérémie Juvet,
représentant
de la CIVIVA.

Le service a 20 ans d'existence et pourtant cette réussite est mise en péril. Le parlement envisage aveuglément une nouvelle révision de la loi sur le service civil (LSC), alors que la dernière

révision est entrée en vigueur en 2016. Pourquoi ? Deux arguments sont évoqués par les opposants au service civil.

D'abord, le service civil menacerait les effectifs de l'armée. « Fake news » ou « alternative facts » ! Au moins trois études approuvées par le gouvernement concluent que l'armée peut se passer des civilistes, ces hommes qui ont choisi de ne pas utiliser la voie bleue (invoquer des motifs médicaux pour essayer de se faire déclarer inaptes) et de s'engager pour la collectivité.

Deuxième argument formulé par les opposants au service civil : il faut réduire son attractivité. Encore une absurdité. L'an dernier, 1,7 millions de jours de service civil étaient effectués dans toute la Suisse, dans

domaines considérés comme cruciaux par la Confédération, principalement dans le système de santé et le social. L'administration du service civil, le ZIVI excelle dans la maîtrise des coûts du service civil : à l'exception de l'année 2015, depuis 20 ans, le ZIVI est parvenu continuellement à faire baisser le coût d'une journée de service civil. En 2016, un jour de service civil ne coûtait que 5,40 CHF à la Confédération. Des cacahuètes pour une journée, si précieuse pour le civiliste, pour l'établissement d'affectation qui l'encadre, pour les personnes qui le côtoient et pour cette cohésion sociale qui bénéficie à la société dans son ensemble.

Pourtant, on a entendu dans les médias que des chicaneries administratives pourraient être introduites avec une nouvelle révision. Elles doivent décourager les hommes qui veulent devenir civilistes après avoir commencé l'armée, en prolongeant encore la durée. Pour que ce parlement ordinairement si hostile à la bureaucratie revienne à la raison et que le service civil soit reconnu à sa juste valeur, civilistes, établissements d'affectation, sympathisants, unissons-nous !

Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 079 922 63 31; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Juin 2017; 27. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Jérémie Juvet, Samuel Steiner, Gregor Szyndler, Alois Vontobel

Traduction: Gérard Duc, Ilias Panchard, Gideon Urbach

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil. CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes. CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil. CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Haro sur le service civil

Il ne se passe aucune semaine sans nouvelle salve politique contre le service civil.

Les défaillances de l'armée sont mises sur le compte du service civil, qui serait « trop attractif ».

Transfert de l'Organe d'exécution du service civil au sein du DDPS, davantage de jours de service pour les civilistes qui ont déjà effectué des jours de service militaire, port de l'uniforme pour les civilistes : un grand nombre de ces offensives politiques ont été adoptées, ces dernières mois, par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N). Elles visent à nuire au service civil. A présent, c'est au tour du Conseiller fédéral en charge du dossier, Johann Schneider-Ammann, d'exiger un durcissement. Schneider-Ammann est sous pression. L'Organe d'exécution du service civil doit être transféré du département de l'économie vers celui de la défense. Cette opinion est celle d'une majorité du Conseil national qui s'oppose ainsi au Conseil fédéral. L'argument officiel est que l'ensemble des prestations en lien avec le service militaire doit être chapeauté par le même département. Certains des parlementaires qui ont acquiescé pourraient également avoir spéculé sur un affaiblissement du service civil, une fois celui-ci intégré au sein du département militaire. La proposition du transfert de département provient de la CPS-N. C'est également cette commission qui propose l'obligation du port de l'uniforme pour les civilistes, argumentant que les civilistes, les astreints à la protection civile et les soldats doivent « se battre à armes égales ». L'attaque la plus conséquente à l'encontre du service civil provient de la CPS-N : pour un civiliste ayant effectué une partie du

service militaire, les jours déjà effectués doivent compter seulement pour moitié dans le calcul des jours de service civil restant. Un transfert tardif vers le service civil aurait ainsi pour conséquence d'augmenter le nombre de jours totaux à effectuer pour un astreint.

Encore aucune décision

Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur le transfert de l'Organe d'exécution du service civil au sein du DDPS. Il refusera très probablement cette proposition. Les deux autres projets seront discutés le 15 juin par le Conseil national. L'issue du vote est incertaine au moment où paraît cet article. Ce qui est sûr, c'est que toutes ces propositions visent à rendre le service civil moins attrayant, l'armée ayant, soit disant, un problème d'effectif causé par le service civil. Il n'y a cependant aucun fait qui soutienne cette affirmation. D'autant que la nouvelle loi sur le service civil est en vigueur depuis moins d'une année et que le Développement de l'armée (DEVA) ne débutera qu'au 1er janvier 2018. Les effets de ces importants changements ne seront mesurables que dans plusieurs années. Le critique du problème d'effectif et donc fictive et son lien avec le service civil construit.

En mars dernier, Schneider-Ammann expliquait à la radio que le succès du service civil serait « relatif ». Il déclarait urgent de rendre plus difficile le transfert des

personnes astreintes ayant terminé leur école de recrue vers le service civil. Une nouvelle révision de la loi sur le service civil est ainsi entreprise. Lors de la dernière révision, le Conseil fédéral ne voulait rien savoir des restrictions de l'admission au service civil. A présent, il propose sept mesures qui doivent aggraver les règles d'admission pour les candidats au service civil qui ont terminé leur école de recrue. Le but est de faire en sorte que moins de soldats déposent une demande de service civil. Ainsi, les militaires qui voudront intégrer le service civil devront, à l'avenir, indépendamment de leurs jours de service restant, effectuer au moins 100 à 150 jours de service. Une autre mesure prévoit qu'après l'école de recrue, un délai d'une année doit être observée avant l'admission en service civil. Un temps durant lequel les astreints disposés au changement devront effectuer des cours de répétition.

Les conséquences des mesures préconisées par Schneider-Ammann sont très incertaines. Une chose est cependant claire : soit les hommes concernés déposeront leur demande plus tôt (encore lorsqu'ils sont à l'école de recrue), soit ils choisiront la voie bleue. Au cas où ils resteraient dans l'armée, ils ne deviendraient guère des soldats motivés, tout cela parce que la voie vers le service civil leur aurait été fermée.

Samuel Steiner, co-président CIVIVA

Conditions correctes!

Les attaques contre le service civil sont massives, mais demeurent des coups de bluff. Commentaire.

Du point de vue de l'Association suisse pour le service civil, il n'y a aucune raison de compliquer l'accès au service civil ou de rendre le service civil de remplacement moins attrayant. Le plus gros problème pour les effectifs de l'armée est et demeure le taux important d'inaptes. Une grande proportion des hommes astreints au service militaire n'effectuent ainsi ni service militaire ni service civil mais paient la taxe militaire. Au cas où l'armée devait venir à véritablement manquer de réserve, elle pourrait facilement y parer en apportant quelques petites corrections aux cri-

ères d'aptitude. Les critères d'exclusion médicale ont déjà été ajustés : ainsi, à l'avenir, les personnes astreintes souffrant du dos ou de surpoids devraient être intégrées à l'armée. La « voie bleue » pour des raisons psychiques liées au service militaire reste à l'avenir ouverte. C'est évident que cette voie restera largement pratiquée si l'accès au service civil est fermé.

Le revirement de Johann Schneider-Ammann est incompréhensible. Le Conseiller fédéral lui-même louait dans ce journal (LMC 01/16) l'«exécution simple et efficace du service civil, qui se traduit par

des coûts bas par jour de service et par un niveau élevé de couverture des frais de l'Organe d'exécution ». Par les mesures aujourd'hui préconisées, le service civil deviendra plus compliqué, moins efficace et moins équitable. CIVIVA s'élève contre les dégradations projetées et en faveur d'un service civil équitable et rationnel. En temps que petite association, nous sommes dépendants d'autres partenaires qui nous soutiennent dans la lutte en faveur du service civil.

Samuel Steiner, co-président CIVIVA

Les histoires derrière l'histoire du service civil

Depuis l'introduction de la loi sur le service civil, des milliers de jours d'affectation ont été effectués qui constituent autant d'histoires. Un livre publié par l'Organe d'exécution du Service civil offre désormais un captivant aperçu de vingt ans d'engagement auprès de la société civile.

1996, 1998, 2002, 2004, 2007, 2009 et 2014. Dans « 20 ans de service civil en histoires », chacune de ces années est illustrée par deux textes: le premier écrit de la main d'un civiliste et le second de personnes d'un établissement d'affectation au sein duquel oeuvrent les civilistes. Les domaines d'affectation les plus divers sont couverts. Le livre contient entre autre des rapports sur le soutien aux paysans de montagne, sur la promotion de la paix et la protection du patrimoine. Les textes sont encadrés de quatre essais d'experts ou d'expertes qui portent leur regard sur le service civil d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le mot d'introduction est offert au Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Dans sa préface, il situe le service civil entre le devoir civique et la société civile. Il souligne l'indépendance et l'initiative individuelle laissées à chaque civiliste et remarque que, selon la statistique, quasiment tous les civilistes qui arrivent au terme des obligations de service ont effectué l'ensemble des jours. Le chef du service civil, Christoph Hartmann, trace ensuite l'histoire du développement du service civil. Depuis 1996, le service civil offre des prestations à la société et contribue à la politique de sécurité. On doit à Christoph Hartmann la phrase la plus importante du livre: « En 1996, l'apparition du service civil n'allait pas de soi et il en va de même de sa persistance jusqu'à aujourd'hui. »

Expériences fortes

Le foyer de personnes âgées de Bellinzzone appartient aux premiers établissements d'affectation qui ont été admis au Tessin. Michele Bormio Pacciorini, le responsable de la Casa Anziani Comunale, revient, depuis aujourd'hui, jusqu'aux expériences de la première génération de civilistes. A ces perspectives font écho un texte du sociologue et chercheur en gérontologie François Höpflinger. Dans les soins aux personnes âgées, Höpflinger voit un bénéfice pour tous les participants. Les civilistes vivent des expériences qui les marquent durablement et les résidents des foyers se sentent rajeunir. Plus encore: « la Suisse pourrait probablement à peine surmonter le vieillissement démographique sans un engagement exceptionnel de la société civile. »



Le livre peut être commandé à www.bundespublikationen.admin.ch (CHF 20).

On résout à la fois un problème social et une grave pénurie de personnel.

Le reportage sur les affectations de civilistes après la tempête du 8 juin 2007 à Menznau démontre à quel point, sur des événements aussi brutaux, le service civil peut réagir avec flexibilité et engagement. Un civiliste raconte ici son affectation au cours des semaines qui ont suivi la désastreuse tempête. Sa tâche a été la remise en état des chemins de randonnées. Des tâches qui ont fait naître un sentiment d'union et qui ont permis de démonter certains préjugés sur les civilistes: « Les populations des villages savent désormais que tous les civilistes ne sont pas des « gauchistes » (ou plus uniquement), et nous civilistes avons appris qu'un certain conservatisme ne devait pas être confondu avec manque d'ouverture d'esprit. » En complément de ce reportage, on peut lire un texte de Mauriz Näf, à l'époque maire de la commune de Menznau: « les civilistes m'ont laissé, comme à toutes les victimes, une très bonne impression. Grâce à ce soutien, la commune a pu surmonter les conséquences de la catastrophe. »

Portrait saisissant et parlant

Grâce à ces textes, mais également grâce aux autres contributions, apparaît un portrait saisissant et parlant qui est plus que

« uniquement » une commémoration des 20 ans du service civil. C'est également méritoire, de la part des initiateurs, d'avoir demandé une contribution au colonel EMG Jürg Stüssi-Lauterburg.

Aux premiers abords, il grogne sous son casque d'acier, adresse cependant un discours de bienvenu plutôt tiède à l'encontre du service civil: « Si, comme je l'ai constaté à plusieurs reprises par moi-même, ce service de substitution sert réellement à accomplir des tâches importantes pour la communauté », alors il n'y a aucune raison pour qu'un vieux soldat comme moi ne puisse souhaiter au service civil de substitution un long avenir couronné de succès. » Oui, s'il en est ainsi!

Remplir une lacune importante

Le livre remplit une lacune importante puisque, hormis l'ouvrage « Service civil – Un témoin » publié par l'Association suisse des civilistes, il n'existe quasiment aucune étude sur la thématique. Le livre montre la diversité des contributions des civilistes à l'encontre de la société. A travers la diversité des témoignages d'affectation, des points de vue des établissements d'affectation et des scientifiques, c'est un point de vue approfondi sur un champ social complexe qui se dessine.

Brèves

Rapport annuel 2016 du ZIVI

L'Organe d'exécution du service civil ZIVI a rendu public le rapport annuel 2016. En 2016, 19'939 civilistes ont effectué un total de 1'707'786 jours de service (+5,4 pour-cent). Le nombre des nouvelles admissions a connu une augmentation de 5,7 pour-cent à 6169. Sur un total de 44'095 civilistes, 2708 ont été licenciés. 96,2 pour-cent d'entre eux avaient effectué l'ensemble de leurs jours de service. En tout, 5080 établissements d'affectation ont offert 16'461 places d'engagement. En moyenne, 4500 civilistes se sont retrouvés quotidiennement en affectation. La majorité des jours de service ont été effectués dans des institutions pour personnes âgées (17,8 pour-cent), suivis des hôpitaux (14,4 pour-cent) et des institutions pour handicapés (9,9 pour-cent). 58'000 jours ont été effectués dans le domaine de l'asile et 68'308 jours l'ont été dans la nouvelle sphère d'activité de l'instruction publique, créée en 2016. Le degré de couverture des frais a augmenté, durant l'exercice, de 69 à 75 pour-cent. Le coût par jour de service effectué a diminué durant l'année précédente d'environ CHF 1.30, pour s'établir à CHF. 5.40. Le rapport complet peut être lu sur Zivi.admin.ch.

« Zivildienster » en Autriche

En Autriche en 2016, 15'224 astreints au service civil se sont vus attribuer une affectation. Les établissements d'affectation sont des organisations de sauvetage (6021 civilistes), des institutions d'aide sociale (1950) et des maisons de retraite (1497). En moyenne, 10'800 civilistes ont été quotidiennement actifs. Les civilistes actifs dans l'aide aux réfugiés (725 civilistes) et dans les jardins d'enfants (266 civilistes) sont en augmentation. Entre 2014 et 2016, le nombre de civilistes a augmenté de 13'980 à 15'224. Avec ces chiffres, 93,6 pour-cent des besoins d'engagement en « Zivildienster » a été rempli. En 2016, avec 15'231 personnes, 10,2 pour-cent de personnes de moins qu'en 2014 sont prêts à effectuer leur service civil (16'957). Au total, il y a 1632 établissements d'affectation reconnus, allant des écoles jusqu'aux maisons d'arrêt. L'Autriche aussi dispose d'un service social volontaire d'une année, d'un service volontaire dans le domaine de la protection de la nature et d'un service à l'étranger, à effectuer dans les domaines du social, de la protection de la mémoire, ou de la promotion de la paix. (bmi.gv.at; réd)

Commentaire de Lisa Mazzone

Tirs nourris contre le service civil

La majorité parlementaire s'acharne contre le service civil, en mépris de l'engagement des civilistes pour la collectivité. Lors de la session d'été, elle a largement accepté deux motions visant d'une part à contraindre les civilistes à porter un signe distinctif et d'autre part à prolonger la durée du service civil si les jeunes le rejoignent après avoir entamé l'école de recrue. La durée de celui-ci pourrait ainsi être de 2,2 à 195 fois plus longue que le service militaire, ce qui bafoue l'égalité de traitement. Les détails sur la réglementation des vêtements des civilistes, alors que les affectations sont diverses et connaissent des conditions de sécurité et d'hygiène particulières, n'ont pas été précisés par les tenants de l'uniforme et de l'organisation militaire du service civil. On peut espérer que le Conseil des Etats revienne sur ces décisions inacceptables, mais le signal est malheureusement donné. Si Schneider-Ammann a recommandé de rejeter ces motions, il a annoncé quand-même qu'il reviendra avec une proposition de révision de la loi sur le service civil à l'automne. Du travail nous attend encore pour défendre le service civil.

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

Glissement de terrain à Bristen : intervention de civilistes

Dans la nuit du 6 mars 2017, la route cantonale Amsteg-Bristen était complètement bloquée par un éboulement à la hauteur de Bristen. Le 8 mars, le chef de l'état-major de direction du canton d'Uri sollicitait l'aide du service civil.

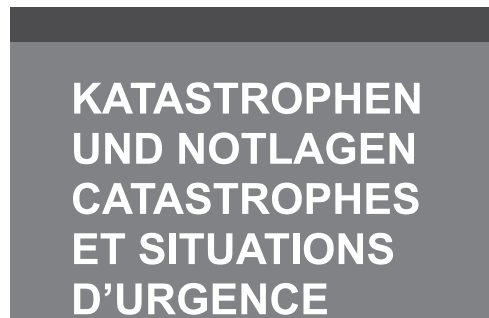
Les préparatifs nécessaires à une intervention ont été entrepris tout de suite par le Centre régional d'Aarau, compétent pour la région et l'affectation des civilistes a pu commencer le 13 mars. Jusqu'au début du mois de mai, une quinzaine de civilistes par semaine se sont relayés pour faire face à l'urgence. Fabian Weiersmüller a été le premier à répondre présent. Nous l'avons invité à rendre compte de son expérience.

Pourquoi avez-vous répondu spontanément à notre appel ?

Fabian Weiersmüller : Je suis étudiant et je viens de terminer mon bachelor. Avant d'entamer la préparation du master, j'avais envie de me changer de la vie d'étudiant. J'aime bien apporter mon aide à ceux qui en ont besoin. Cette affectation à la suite d'une catastrophe correspondait parfaitement à ce que je cherchais.

Comment l'affectation s'est-elle déroulée ?

Le service civil a organisé l'affectation de manière très efficace et souple. Le jeudi 8



mars au soir, je me suis inscrit et le lundi, j'étais parmi les premiers à arriver à Bristen. Nous avons été accueillis très chaleureusement. En plus du lieu d'hébergement, une bibliothèque et une cafétéria ont été ouverts pour nous. Les habitants étaient contents de voir arriver des civilistes pleins d'énergie.

Quelles étaient vos tâches ?

Plus que des travaux de reconstruction, nous avons été chargés des activités opérationnelles rendues nécessaires par la situation d'urgence. Par exemple, faire fonction-

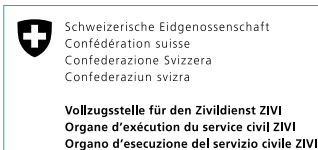
ner le funiculaire réparé ou conduire les navettes qui transportaient les habitants et le matériel jusqu'au village.

Quels sont les souvenirs que vous gardez ?

Ce qui m'a le plus impressionné, c'était de découvrir la vie au village. On fait vite la connaissance de tous les habitants et tout le monde sait quel rôle on joue. D'habitude, j'habite en ville. Le contraste avec Bristen est grand. Les relations sont très chaleureuses. Par contre, on a toujours vaguement l'impression d'être observé.

Souhaiteriez-vous refaire une affectation en lien avec une catastrophe ou une situation d'urgence ?

Bien sûr ! J'aurais bien voulu continuer. J'aime beaucoup ce genre d'affectations. J'ai adoré pouvoir mettre mon temps et mon énergie dans quelque chose d'aussi utile et pouvoir apporter mon aide. J'ai pu nouer de nombreux contacts avec les habitants, je leur ai même promis de venir leur rendre visite et passer des vacances à Bristen.



Question au Docteur Civiva

Un copain ma raconté une fois que si je fais du service civil, je ne dois pas payer de taxe d'exemption de l'obligation de servir. J'ai commencé mon service civil il y a trois ans et demi et effectué deux affectations, et voilà que je reçois une facture de plus de CHF 1700.- de... taxe d'exemption de l'obligation de servir ! Faut-il la payer?

Malheureusement, la réponse est «Oui», elle doit toutefois être suivie d'un grand «mais...». Tous les hommes en âge de servir, donc âgés entre vingt et quarante ans, doivent verser une taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO) pour chaque année durant laquelle ils n'ont fourni ni service militaire ni service civil.

Je suppose que tu n'as pas eu d'affectation l'année dernière, et que tu dois donc payer ta TEO pour 2016. En l'absence de service, la taxe annuelle minimale pour ceux qui n'ont pas de revenu ou un revenu très faible s'élève à CHF 400.-. Tous les autres doivent verser un montant égal à 3 % de leur revenu imposable. Ce pourcentage baisse (à 2,7 % ou 2,3 % par exemple) au fur et à mesure que les jours de service annuels augmentent.

Passons au «mais...»: à condition d'effectuer tous tes jours de service civil dans le délai prévu (donc avant tes 34 ans), toutes les taxes de remplacement versées te seront remboursées. Les personnes astreintes au service militaire quant à elles sont souvent privées de ce remboursement, parce qu'il n'existe pas d'obligation de fournir tous les jours de service militaire prescrits par la loi. Souvent, ces personnes ne peuvent pas non plus rattrapper dans les délais les jours de service reportés, pour la simple raison que c'est l'armée qui planifie leurs services, alors qu'au service civil, la personne astreinte s'en charge elle-même.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch

Carte Blanche

Du Sport avec des personnes aveugles

Grâce aux civilistes, des personnes aveugles ou malvoyantes peuvent faire du vélo ou de la randonnée. Ce sont de belles rencontres, écrit Nicky Städeli-Rocca.

Depuis 2005, je suis responsable des cours de mouvements du «Schweizerischen Blindenbund» (SBb). Ces cours durent trois, cinq ou sept jours. Ils prennent place majoritairement au Centre International des Aveugles de Landschlacht (Canton de Thurgovie). Ils impliquent des activités sportives variées. À cause de la demande, nous étoffons notre offre en matière de cours. Depuis le début de mes activités pour le SBb, je peux compter sur le soutien précieux et indispensable de civilistes. Pendant ces années, j'ai appris à connaître près de 100 d'entre eux et ils nous ont tous impressionnés et enthousiasmés ! Un certain nombre d'entre eux se sont tellement identifiés aux cours, qu'ils ont ensuite effectué toutes leurs affectations chez nous, ce qui était, en tant que responsable, d'un grand secours.

Pour nos cours, nous proposons un accompagnement de type 1:1. Cela signifie que toutes les personnes aveugles ou malvoyantes qui veulent participer ont à disposition un ou une accompagnante pendant les activités sportives. Ainsi, les besoins sportifs ou les souhaits des participants peuvent toujours être satisfaits. Les accompagnantes ou accompagnants sont des bénévoles (et parmi eux il y a aussi d'anciens civilistes) et des civilistes en affectation. Les civilistes s'occupent principalement d'activités en plein air comme le tandem, le nordic walking ou la randonnée, qui se pratique prioritairement en tandem. Grâce aux civilistes, la qualité de nos cours s'est nettement améliorée, par exemple parce qu'il y a plus de possibilités de tour en tandem. Les civilistes réalisent de véritables prestations sportives, parfois très exigeantes. Ils accomplissent aussi des tâches quotidiennes importantes pendant les cours, comme par exemple l'appui à la préparation du buffet du petit-déjeuner ou des promenades pendant les soirées. Enfin, ce qui doit aussi être mentionné : grâce à leur nature positive et rafraîchissante ils apportent énormément à l'atmosphère de nos cours.

À l'origine, quelques participants âgés ou à la retraite de nos cours étaient sceptiques envers les civilistes. Désormais, les civilistes les ont tous impressionnés de par leur engagement et ils sont désormais convaincus du sens que revêt le service civil pour notre pays. Donc, les préjugés ont

«Grâce aux civilistes, la qualité de nos cours s'est nettement amélioré.»

été dépassés. La compréhension des uns et des autres a été améliorée et il s'est produit de passionnantes et enrichissantes rencontres. Pendant nos cours,

on trouve un véritable brassage de générations. À l'avant, un civiliste motivé, à l'arrière une senior aveugle qui rayonne pleine d'entrain sur le tandem ... C'est une image vraiment magnifique que l'on pourra, je l'espère, voir chez nous encore très longtemps et souvent.

Afin que cette image puisse être vue chez nous encore aussi longtemps que possible et que la qualité de nos cours soit maintenue, nous ne pouvons pas nous passer de civilistes. Nous voulons offrir ces cours à autant de personnes qui souffrent de malvoyance que possible. Cette année encore, nous sommes heureux que plusieurs civilistes effectuent leur affectation chez nous. Ce sera d'ailleurs une première fois chez nous pour certains d'entre eux. Le Schweizerische Blindenbund se réjouit qu'ils arrivent, autant que les participants des cours, qui grâce à cette appui peuvent à nouveau vraiment pratiquer un sport agréable. Grâce aux civilistes au top de leur forme, engagés et motivés est rendu possible ce qui pour beaucoup d'entre nous semble une évidence.



Nicky Städeli-Rocca est responsable des cours du Schweizerischer Blindenbund.